La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2026, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☒	☐
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐
Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☒	☐
Madame Josée Latour	Trésorière	☐	☒
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

26-09-210 **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

3. Approbation des procès-verbaux

26-09-211 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, Il EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

26-09-212 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2026, Il EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

26-09-213 3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 août 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 août 2026, Il EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

26-09-214 3.4 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2026, Il EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Retour sur les événements de l'été

Le maire félicite et remercie tous les organisateurs des événements qui ont animé notre été : Fauve Mauve, les Journées de la mer, l'Ultra-Trail des Chic-Chocs, la course des couleurs… Il souligne le projet de l'école Miransol : la construction d'une nouvelle école en face de l'église. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la volonté du conseil de revitaliser la 1re Avenue.

4.2 Centre de la Petite Enfance La Marée Montante

Il y a plusieurs années, une demande pour obtenir des places supplémentaires pour notre CPE a été acceptée par le gouvernement. Depuis le projet a cheminé, la Ville a fait don d'un terrain et l'appel d'offres pour la construction est en cours. Si tout va bien, la construction devrait débuter cet automne.

4.3 Campagne électorale

Le conseil a rencontré deux candidats aux élections provinciales, Mégane Perry-Melançon et Michel Marin, pour leur parler de nos enjeux : les besoins financiers pour la revitalisation du faubourg, la piscine, les difficultés rencontrées avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, le Programme d'aide financière aux usagers en santé pour les déplacements inadapté à notre réalité, le logement abordable, le besoin d'un budget récurent pour les évacuations en milieu alpin, la vieille résidence étudiante placardée versus le besoin en logement étudiant, le bureau des agents de la faune…

4.4 Triathlon

Le conseiller Serge Chrétien invite toute la population à participer à la 2e édition du triathlon le 3 octobre prochain. Il faut former une équipe de 3 personnes pour faire les épreuves de course, de natation et de vélo stationnaire.

5.- Administration

26-09-215 5.1 Acceptation d'une soumission – Tactic Télécom – Caméras de surveillance

CONSIDÉRANT les fréquents événements de vandalisme sur le territoire de la Ville, particulièrement dans les parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un réseau de caméras est la meilleure solution pour contrer le vandalisme;

CONSIDÉRANT que deux compagnies ont été invitées à soumissionner, mais qu'une seule a déposé une soumission;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT que Tactic Télécom est détenteur d'un permis du bureau de la sécurité privée pour la fourniture et l'installation de système de caméra de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission de Tactic Télécom pour l'achat et l'installation d'un réseau de wifi interne et d'un réseau de caméra de surveillance au montant de 31 890,03 $, taxes incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé.

Que le directeur des services techniques, Jean-François Landry, soit autorisé à signer l'offre de services ainsi que toute documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 31 juillet 2026

Les états financiers au 31 juillet 2026 sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

26-09-216 6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 juillet 2026

IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois de juillet 2026, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

26-09-217 6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 31 août 2026

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 43896 à 43928, pour un montant de 323 736,87 $
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 43929 à 44010, pour un montant de 438 770,77 $
- Pour un total de 762 507,64 $

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

_____
Josée Latour, trésorière

26-09-218 6.4 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder l'aide financière suivante dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

- Carrefour Ressources : 500 $

ADOPTÉE

7. Urbanisme

8. Règlements

26-09-219 8.1 Adoption du Règlement 26-982 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement 26-982 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 26-982 et de sa portée, à savoir que le présent code poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Ville et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance du 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que l'avis public a été publié le 8 juillet, sur le site web de la Ville et à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement 26-982 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts soit adopté avec modifications. Une copie de ce règlement est déposée à la présente séance.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

26-09-220 9.1 Attestation de réalisation de travaux – Asphaltage par recouvrement de la 1re Avenue

☒ Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Dossier : UCC94636
☒ Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) - Dossier : EXD64637

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 569 213,11 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

26-09-221 9.2 Autorisation de paiement 2 – Turcotte 1989 inc. – Mise aux normes des installations de pompage d'eau potable, phase 2

CONSIDÉRANT la résolution 26-04-097 acceptant la soumission de Turcotte 1989 inc. pour les travaux de mise aux normes des installations de pompage d'eau potable, phase 2;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2 accompagné du 2e décompte progressif des travaux qui a été approuvé par la firme de surveillance Kwatroe;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les intervenants concernant la portion des travaux réalisés du 1er juillet au 31 août 2026;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur général n'a aucune quittance à fournir pour l'émission de ce paiement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 2, soit la facture 24770 de Turcotte 1989 inc., au montant de total de 115 411,30 $, taxes incluses. Cette dépense sera prise à même le transfert des revenus sur la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

26-09-222 9.3 Autorisation de paiement 1 – Englobe – Étude géotechnique concernant l'aqueduc (route 132 et route Lavoie)

CONSIDÉRANT que des bris surviennent régulièrement sur le tronçon d'aqueduc situé sur la route 132, près de la rue Lavoie;

CONSIDÉRANT que ce tronçon a été identifié comme prioritaire à remplacer selon notre plan d'intervention de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussée préparé par la firme Norda Stelo en juin 2018;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus au plan triennal d'immobilisation de la Ville 2026-2027-2028, dont les plans et devis en 2026;

CONSIDÉRANT que les travaux incluent également le bouclage du réseau d'aqueduc à la 1re Avenue Est en passant par la rue Lavoie, ce qui devrait améliorer la stabilité de la pression du réseau dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire une étude géotechnique pour permettre l'avancement du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de la facture 00295704 d'Englobe au montant de 11 037,60 $, taxes incluses, pour la réalisation d'une étude géotechnique. Cette dépense sera prise à même le transfert des revenus sur la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

10. Loisirs

26-09-223 10.1 Autorisation de paiement des sommes dues à Monique Campion

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Monique Campion, responsable de la vie culturelle, en vigueur à partir du 17 août 2026;

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à madame Campion dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 178.25 heures de salaire et avantages dues à Monique Campion.

ADOPTÉE

26-09-224 10.2 Autorisation de paiement des sommes dues à Guy Fraser

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Guy Fraser, responsable aréna, parcs et terrains de jeux, en vigueur à partir du 28 août 2026;

CONSIDÉRANT le calcul des indemnités de départ dues à monsieur Fraser dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des 305.5 heures de salaire et avantages dues à Guy Fraser.

ADOPTÉE

26-09-225 10.3 Embauche de Bianka Lévesque au poste de responsable de la vie culturelle

CONSIDÉRANT la résolution 26-02-039 autorisant l'ouverture du poste de responsable de la vie culturelle;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues et des entrevues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que madame Bianka Lévesque soit engagée à titre de responsable de la vie culturelle selon les conditions prévues à la convention de travail des cadres de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, au salaire du 4e échelon de ce poste et

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

sa période de probation sera d'une durée de six (6) mois. Elle aura droit à des vacances annuelles calculées sur base de 4 semaines qui seront accumulées à partir de son entrée en fonction;

Que madame Lévesque entrera en fonction le lundi 21 septembre 2026.

ADOPTÉE

26-09-226 10.4 Embauche de Diane Drouin à titre de commis à la bibliothèque sur liste de rappel

CONSIDÉRANT le besoin urgent de commis à la bibliothèque à l'approche des vacances estivales;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse de la candidature reçue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de Diane Drouin sur la liste de rappel de commis à la bibliothèque, et ce, à compter du 7 juillet 2026, aux conditions indiquées dans la convention collective syndiquée.

ADOPTÉE

26-09-227 10.5 Acceptation d'une soumission – Sports-Inter – Tableau de pointage extérieur

CONSIDÉRANT les démarches du comité Dek Haute-Gaspésie ayant permis de récolter 16 000 $ pour l'achat d'un tableau de pointage extérieur pour la patinoire du parc des 4 saisons;

CONSIDÉRANT que le tableau sera propriété de la Ville et qu'il pourra aussi être utilisé l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Sports-Inter au montant de 17 879,76 $, taxes incluses, d'effectuer la commande, de coordonner l'installation et de payer toutes les dépenses qui dépasseront la somme amassée par le comité.

ADOPTÉE

11. Incendie

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

26-09-228 **13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 24.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

****